

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi vingt et unième jour de juin deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, à la salle Multifonctionnelle.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
Jean-Marie Chouinard, conseiller
Wilson Appleby, conseiller

Sont absents : Keven Desbois, conseiller
Jean-Marc Moses, conseiller
Nadine Arsenault, conseillère et maire suppléante
Jean-François Nellis, conseiller

Est aussi présente: Pamela Dow, directrice générale et secrétaire-trésorière

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents ne forment pas le quorum.

Report de la séance d'ajournement au 22 juin 2021, 19 h puisque les membres présents ne forment pas le quorum.

**24.6 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUITE À L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT # 295-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 213-2013 DE LA
MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

L'avis public du 3 juin 2021 invitant la population à participer à l'assemblée publique pour consulter et pour s'exprimer sur le projet de Règlement # 295-2021 modifiant le Règlement de zonage de la Municipalité de Caplan # 213-2013 a été publiée.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de rendre applicable des ajustements au contenu des dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

Il est possible d'en faire la consultation sur le site Internet de Municipalité.

L'assemblée publique a eu lieu et personne ne s'est présenté.

Lise Castilloux, maire

Pamela Dow, directrice générale et sec.-trésorière

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.